

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Brigitte Villeneuve	M. Frédéric Asselin
	Mme Nathalie Bellavance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. André Fontaine
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Serge Gagnon	M. Claire Messier
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **MARDI 29 MARS 2016 À 19 H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (140-03-2016);
2. Adoption de l'ordre du jour (142-03-2016);
3. Adoption du second projet de règlement numéro 1001-262 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier le nombre de logements minimal ou maximal autorisé par terrain dans les zones 0464-91 (Domaine du Parc) et 9364-35 (Angora) et la modification de diverses dispositions particulières dans la zone 0464-91 (Domaine du Parc) (retiré);
4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (143-03-2016) ;
5. Adoption de soumission – achat d'appareils respiratoires (144-03-2016);
6. Adoption de soumission – travaux de sécurisation physique de bâtiments de la Ville de Terrebonne (145-03-2016);
7. Adoption de soumission – 1^{er} renouvellement – collecte, transport et disposition de résidus verts et des résidus alimentaires (bacs bruns) (146-03-2016);
8. Autorisation –appel d'offres public et nomination des membres du comité de sélection pour l'analyse des soumissions pour des services professionnels de conception et de production graphique pour les besoins réguliers de la Direction des communications (conception de publicité, cahier des loisirs et bulletin municipal La Source) (147-03-2016);

9. Autorisation – imposition de suspension sans solde – dossier SC-280216-PPP – Direction du loisir et vie communautaire (148-03-2016);
10. Nomination – trésorière – Direction de l'administration et finances (149-03-2016);
11. Adoption du règlement numéro 654 - règlement décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant des périodes d'arrosage et remplaçant le règlement 309 et ses amendements (150-03-2016);
12. Période de questions;
13. Levée de la séance (151-03-2016).

Donné à Terrebonne, ce 24^e jour du mois de mars 2016.

Me Judith Viens, avocate
Assistant-greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 MARS 2016**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le mardi 29 mars 2016 à 19 h à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marc Campagna
Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Monsieur le Maire Jean-Marc Robitaille, Mesdames les conseillères Marie-Josée Beaupré (maire suppléant) et Claire Messier, et Monsieur le conseiller Jean-Guy Sénécal.

RÉSOLUTION NO : 140-03-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 141-03-2016

CONSIDÉRANT l'absence du maire et du maire suppléant, les membres du conseil choisissent un des membres pour présider la séance, conformément à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE soit choisi monsieur Michel Morin pour agir à titre de président de la séance.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 142-03-2016

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté, en retirant le point # 3.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 143-03-2016

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2016 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 23:

- 1. D16-0095 Projet de construction de 7 nouveaux modèles architecturaux
432, rue du Campagnol / lot 4 301 536
Construction Voyer Inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction de 7 nouveaux modèles d'habitations unifamiliales isolées avec garage(s) selon la distribution, les plans, élévations, plans d'implantation types et palette de matériaux/couleurs réalisés par M. Luc Denis, architecte, et Les Créabitations N. Perron inc., pour Construction Voyer, le tout identifié " Annexe # D16-0095 ", et ce, aux conditions suivantes:

- Qu'aucun modèle ne soit répété côte à côte;
- Que le modèle « Rolex, coin de rue » soit utilisé pour les lots de coin de rue ;
- Que toute adaptation non illustrée à l'annexe D16-0095, soit déposée pour validation d'une nouvelle demande de PIIA.

2. **D16-0126** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
rue du Consul / lot 2 123 848
Jonathan Quevillon

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans, élévations et le plan d'implantation réalisés par Les plans d'architecture Denis Lafrenière inc., le tout identifié " Annexe # D16-0126 ".

3. **D16-0216** **Projet d'agrandissement résidentiel**
2269, rue du Consul / lot 2 123 843
Marie-Pier Guin

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Planiplan, le tout identifié " Annexe # D16-0216 ".

4. **D16-0198** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
122, rue de l'Érable-Noir / lot 4 310 532
Les Entreprises Réjean Goyette Inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans et élévations réalisés par Les Entreprises Réjean Goyette et le plan d'implantation réalisé par M. Gilles Dupont, le tout identifié " Annexe # D16-0198 ".

5. **D16-0199** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
128, rue de l'Érable-Noir / lot 4 310 533
Les Entreprises Réjean Goyette inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans et élévations réalisés par Les Entreprises Réjean Goyette inc. et le plan d'implantation réalisé par M. Gilles Dupont, le tout identifié " Annexe # D16-0199 ".

6. **D16-0221** **Projet d'agrandissement industriel :**
Protection Incendie fédérale
1041, rue des Forges / lot 5 108 250
7760744 Canada inc.

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement industriel selon le plan réalisé par Bellemare & Gilbert Architectes, le tout identifié "Annexe # D16-0221", et ce, à la condition suivante :

- Qu'une garantie financière remboursable soit déposée :
 - A. Pour la construction de l'immeuble, un montant de 52 500 \$;

B. Pour l'aménagement paysager complet, un montant de 10 000 \$.

7. **D16-0192** **Projet d'affichage "La Chambre"**
1427, chemin Gascon / lot 2 438 612
Enseignes Décor Design Plus inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " La Chambre " selon le plan réalisé par Enseignes Décor Design Plus inc., le tout identifié " Annexe # D16-0192".

8. **D16-0173** **Projet de rénovation commerciale**
2950, chemin Gascon / lot 2 122 319
Les Placements Villemare inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation commerciale selon le plan réalisé par M. Alain Bellehumeur, le tout identifié "Annexe D16-0173 ", et ce, aux conditions suivantes :

- Que la clôture d'avant-plan (repositionnée) soit d'une hauteur comprise entre 2 et 2,75 mètres et qu'elle soit opaque et/ou doublée de végétation afin de dissimuler l'aire d'entreposage extérieur ;
- Qu'un aménagement paysager soit intégré le long de la cour avant du terrain.

9. **D16-0203** **Projet de rénovation commerciale et d'affichage "Tim Hortons"**
2980, chemin Gascon / lot 2 122 268
Exp Urbanistes-Conseils

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation commerciale selon le plan réalisé par Sauvé Poirier Architectes, le tout identifié "Annexe # D16-0203 " et autorise le projet d'affichage pour le commerce " Tim Hortons " selon le plan réalisé par Enseignes Pattison, le tout identifié " Annexe # D16-0203 ".

10. **D16-0185** **Projet d'agrandissement résidentiel**
3540, rue du Lilas / lot 1 890 683
Frédéric Barbe

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Dessin Drummond, le tout identifié "Annexe # D16-0185 ".

11. **D15-2386** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
128, rue du Martin-Pêcheur (chemin Saint-Charles) / lots 1 947 814 et 1 947 835
Sylvain Ménard

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan révisé, réalisé par Tech Design, le tout identifié "Annexe # D15-2386 ".

- 12. D16-0123 **Projet d'agrandissement résidentiel**
320, rue des Mouettes / lot 3 358 639
Éric Langevin**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Daniel Laprise, le tout identifié "Annexe # D16-0123".

- 13. D16-0230 **Projet de construction d'une habitation**
unifamiliale
3210, rue Paul / lot 2 920 216
Marc Desbiens**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans et élévations réalisés par Architecture St-Martin et le plan d'implantation réalisé par le Groupe Meunier, le tout identifié "Annexe # D16-0230".

- 14. D16-0284 **Projet de construction d'une habitation**
unifamiliale "Projet Les Jardins D'Angora
550, rue Populaire / lot 5 130 535
9219-9306 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, (modèle 1655) sur le lot 5 130 535 selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Architecture Gosselin et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié "Annexe # D16-0284".

- 15. D15-1292 **Projet d'affichage "Animalerie La Griffes"**
1088, rang Saint-François / lot 3 440 461
Enseignes ECF inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Animalerie La Griffes " selon le plan réalisé par Mme Catherine Philie, le tout identifié " Annexe # D15-1292 ".

- 16. D16-0180 **Projet de restauration / reconstruction**
commerciale "Restaurant El Marrakechi"
889, rue Saint-François-Xavier / lot 3 688 892
9303-4379 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise la restauration et l'agrandissement commercial selon le plan réalisé par Rayside / Labossière, le tout identifié " Annexe # D16-0180", et ce, aux conditions suivantes :

- Que le projet de restauration/reconstruction obtienne une autorisation de travaux émanant du Ministère de la Culture et des Communications du Québec en regard de l'application des aires de protection des maisons Perra/Bélisle et Roussille ;
- Que le versant d'avant-plan soit repris en bardeau de cèdre ;

- Que la surhauteur du volume arrière soit atténuée, soit par l'installation d'un clin superposé (plus étroit) dans la portion haute du mur ;
- Que le design de la fenêtre du mur pignon arrière soit adapté à l'ensemble ;
- Que le parcours d'accès aux locaux commerciaux arrière soit défini ;
- Que les équipements mécaniques soient dissimulés afin d'en contenir la visibilité depuis la rue.

**17. D16-0226 Projet de rénovation résidentielle
80, rue Saint-Joseph / lot 2 441 853
9129-3381 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par Bellemare & Gilbert Architectes, le tout identifié " Annexe # D16-0226 ".

**18. D16-0106 Projet d'aménagement extérieur
766, rue Saint-Paul / lot 2 442 055
Commission scolaire des Affluents**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement extérieur selon le plan d'aménagement de l'aire de stationnement de 25 cases et plus réalisé par Cima+, daté du 11 janvier 2016, le plan d'aménagement paysager réalisé par Karyne architecte paysagiste et le plan d'aménagement de la rampe d'accès réalisé par Bergeron Bouthillier Architectes, le tout identifié " Annexe # D16-0106 ", et ce, à la condition suivante :

- Qu'une garantie financière remboursable soit déposée pour l'aménagement paysager, soit un montant de 50 000 \$.

**19. D16-0201 Projet d'agrandissement résidentiel
593, rue du Sentier-De-La-Forêt / lot
2 984 914
Mathieu Dumont**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Les Créations N. Perron, le tout identifié " Annexe # D16-0201 ".

**20. D16-0142 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
2565, côte de Terrebonne / lot 4 257 614
Mario Paquet**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Plans Design et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié "Annexe # D16-0142 ".

**21. D16-0197 Projet d'agrandissement résidentiel
4610, côte de Terrebonne / lot 2 439 479
François Grenier**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. François Grenier, le tout identifié "Annexe # D16-0197 ".

**22. D15-1335 Projet d'affichage "Fast T.R.A.C."
1905, rue Thomas-Edison / lot 2 919 500
Fast T.R.A.C.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Fast Track " selon le plan réalisé par Mme Stéphanie Robert, le tout identifié " Annexe # D15-1335 ", et ce, à la condition suivante :

- Que le numéro de téléphone soit retiré du contenu du message de l'enseigne.

**23. D16-0297 Projet de construction d'un immeuble
institutionnel "École de la Croisée"
rue Yves-Blais / lot 5 738 792
Commission scolaire des Affluents**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation institutionnelle selon le plan réalisé par Bergeron Thouin associés architectes inc., le tout identifié " Annexe D16-0297 ", et ce, aux conditions suivantes :

- Qu'une garantie financière au montant de 100 000 \$ soit déposée afin d'assurer l'achèvement des travaux de construction du bâtiment, tels qu'approuvés en vertu de l'article 16 du règlement sur les PIIA # 1005 ;
- Que les ententes avec la Ville soient complétées pour l'acquisition du terrain par le requérant.

QU' en vertu des articles 287 à 292 du règlement de zonage #1001 relatifs à l'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement, d'exempter à 0 case l'aire de stationnement d'un projet de construction d'une école primaire (Réf.: "Annexe # D16-0297"), alors que le nombre de cases de stationnement requis par le demandeur est de 65, et ce, conformément à l'article 265 du règlement de zonage #1001.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 144-03-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'appareils respiratoires (APRIA) (SA16-10002);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 3 février 2016 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 février 2016 à 11 h 12, à savoir :

Équipements incendie CMP Mayer inc. 93 520,67\$ t.t.c.
Acklands Grainger 97 786,24\$ t.t.c. *corrigé*

ATTENDU QUE la soumission de la société Équipements incendie CMP Mayer inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 23 février 2016 de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 14 mars 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-329-REC du comité exécutif du 16 mars 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **ÉQUIPEMENTS INCENDIE CMP MAYER INC.**, datée du 18 février 2016, pour l'achat d'appareils respiratoires (APRIA), le tout pour un montant de 81 340\$ (taxes en sus).

QUE soit alloué un montant supplémentaire n'excédant pas 5 660\$ (taxes en sus) pour permettre l'ajout d'accessoires, comme il est prévu en option au devis (total 100 028,25\$ t.t.c.).

QUE les montants soient financés à même le fonds de roulement et remboursés sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0114 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 145-03-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de sécurisation physique de bâtiments de la Ville de Terrebonne (SA16-9014) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 février 2016 à 11 h 01, à savoir :

Lot 1**Lot 2**

G. Giuliani inc.	232 888,76\$ t.t.c.	96 612,34\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Ardec Construction inc.	285 367,95\$ t.t.c. <i>corrigé</i>	96 349,05\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société G. Giuliani inc. s'est avérée la plus basse conforme pour le lot numéro 1 selon le rapport daté du 2 mars 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE la soumission de la société Ardec Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme pour le lot numéro 2 selon le rapport daté du 2 mars 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 310 786,43\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 17 mars 2016 ;

ATTENDU QUE le nom des entrepreneurs G. Giuliani inc. et Ardec Construction inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 29 mars 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-369-REC du comité exécutif du 23 mars 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte les soumissions suivantes :

- de la société **G. GIULIANI INC.**, datée du 16 février 2016, pour des travaux de sécurisation physique de bâtiments de la Ville de Terrebonne, lot 1, le tout pour un montant total de 202 556\$ (taxes en sus) ;
- de la société **ARDEC CONSTRUCTION INC.**, datée du 16 février 2016, pour des travaux de sécurisation physique de bâtiments de la Ville de Terrebonne, lot 2, le tout pour un montant total de 83 800\$ (taxes en sus).

QUE lesdits montants soient financés à même le fonds de roulement et remboursés sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0108 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 146-03-2016

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 134-03-2015, adoptée le 23 mars 2015, acceptant la soumission de la société Entreprise Sanitaire F.A. Itée pour la collecte, transport et disposition des résidus verts et des résidus alimentaires (bacs bruns) pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 400 612,59\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA15-9023) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9023 pour la collecte, transport et disposition des résidus verts et des résidus alimentaires (bacs bruns) est échue depuis le 22 mars 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 18 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 386 161,54\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 21 mars 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-376-REC du comité exécutif du 23 mars 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le renouvellement du contrat pour la collecte, transport et disposition des résidus verts et des résidus alimentaires (bacs bruns) avec la société Entreprise Sanitaire F.A. Itée, et ce, pour un (1) an, à compter du 23 mars 2016, le tout pour une somme de 335 865,66\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0132 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 147-03-2016

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

Suivant la recommandation CE-2016-377-REC du comité exécutif du 23 mars 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Direction des communications à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels de communication et de positionnement stratégique** » et nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- Mme Isabelle Lewis, directrice des communications ;
- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 148-03-2016

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro SC-280216-PPP, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU la recommandation CE-2016-359-REC du comité exécutif du 23 mars 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire dans le dossier numéro SC-280216-PPP.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 149-03-2016

ATTENDU le départ imminent à la retraite de Mme Francine Blain, trésorière à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-361-REC du comité exécutif du 23 mars 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme Mme Lison Lefebvre à titre de trésorière à la Direction de l'administration et finances, à compter du 26 avril 2016, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc., à l'exception de l'octroi de quatre (4) semaines de vacances à compter du 1^{er} mai 2016. Que le salaire de Mme Lefebvre soit fixé à l'échelon 8 de la classe 9, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 150-03-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE le règlement décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant des périodes d'arrosage et remplaçant le règlement 309 et ses amendements, soit adopté sous le numéro 654.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 151-03-2016

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire suppléant

Greffier
